



Aux destinataires  
de la procédure de consultation

Date 17 septembre 2020

**Rapport et avant-projet de loi modifiant la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées du 8 avril 2004 (LHR) - Consultation**


Madame, Monsieur,

L'avant-projet mis en consultation résulte notamment de l'adoption, par le Grand Conseil, de la motion des députés David Crettenand (PLR), André Roduit (PDCB), Stéphane Pont (PDCC) et Stève Delasoie (PLR) intitulée : « Etablir la confiance pour l'exploitation d'un nouvel établissement » ainsi que du postulat des députés Yannick Ruppen (suppl.) (PDCB) et Stève Delasoie (PLR) concernant : « Location en ligne : un effort minimum pour un gain maximum ». De plus, cette modification nécessaire constitue une opportunité pour procéder à quelques adaptations qui se sont révélées utiles à la lumière des expériences faites depuis l'entrée en vigueur de la LHR.

Nous avons ainsi l'honneur de vous consulter afin de connaître votre avis sur cet avant-projet de loi en vous invitant à nous faire parvenir vos observations, remarques et propositions **dans un délai de 30 jours dès l'ouverture de la procédure de consultation.**

Les documents mis en consultation sont disponibles sur le site internet de l'Etat du Valais (adresse : <https://www.vs.ch/fr/web/che/consultations-cantoniales-en-cours>). Les prises de position sont à adresser au Service de l'industrie, du commerce et du travail, Av. du Midi 7, 1950 Sion ou par messagerie à l'adresse suivante : [sict-diha@admin.vs.ch](mailto:sict-diha@admin.vs.ch).

Nous vous remercions de l'attention portée à cette consultation et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Christophe Darbellay  
Conseiller d'Etat

